

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 21-3

du Lundi 22 mars 2021

~~~~~  
**Compte-rendu**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à 19 H.

Étaient présents: S. BOCHET, Maire, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, Adjoint, M. COUDURIER, E. HYVERT, B. NARETTO, Conseillers Municipaux.

Absents excusés: F. PISANO et S. PONTIUS qui ont donné respectivement procuration à P. RASTELLO et N. PERROUD.

Absents: JP BARON, R. LEBRETON, Y. MARTINET.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; M. COUDURIER est élu secrétaire de séance.

**1 - PERISCOLAIRE – Intégration de la commune de St Jean d'Arvey dans le groupement de commande pour la restauration scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 21/2-6 approuvant la constitution d'un groupement de commandes entre les quatre communes (Barby, Thoiry, Curienne, Puygros), en vue de la passation d'un marché unique de restauration collective destinée aux restaurants scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021/2022. Entre temps, la Commune de Saint-Jean-d'Arvey a fait part de son souhait d'intégrer le groupement. Pour permettre cette intégration, il est nécessaire d'acter par une nouvelle délibération la participation de la Commune de Saint-Jean-d'Arvey au groupement de commandes. Le Conseil Municipal approuve l'intégration de la Commune de Saint-Jean-d'Arvey au sein du groupement de commandes intégrant initialement quatre communes (Barby, Thoiry, Curienne, Puygros) en vue de la passation d'un marché unique de restauration collective destinée aux restaurants scolaires.

*Décision prise à l'unanimité.*

**2 - BUDGET - Demande de financement auprès de la région Rhône Alpes.**

Dans le cadre de l'évolution du mode de chauffage de son école maternelle, la commune de Curienne souhaite procéder à l'installation d'une PAC réversible. Dans ce cadre le Conseil Municipal approuve le projet présenté d'un coût prévisionnel global de 24356,61 € HT, demande à la région Rhône Alpes la subvention la plus élevée possible pour financer cette opération et l'autorisation d'engager l'acquisition avant accord de financement.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire, S. BOCHET.

Le Secrétaire de séance, M. COUDURIER.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. COUDURIER', written over a horizontal line.